



# CONTRÔLE FISCAL DES COMPTABILITÉS INFORMATISÉES

## Sécuriser son système d'information comptable pour limiter les risques de redressement

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

DIST.

Ref. : 8930029

Durée :  
1 jour - 7 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1165 € HT

Repas inclus

Depuis la mise en place du Fichier d'Écritures Comptables (FEC), la volonté affichée de lutter contre la fraude fiscale a entraîné de nouvelles évolutions réglementaires en matière de données informatiques des systèmes comptables entrées en vigueur récemment : accès à la comptabilité analytique, examen de comptabilité, nouvelles modalités de réalisation des demandes de traitements informatiques, documentation de pistes d'audit... mais aussi certification des systèmes et logiciels de gestion de caisses enregistreuses.

### EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

### PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en procédures fiscales

### COMPÉTENCES ACQUISES

Gérer et sécuriser son système d'information comptable afin d'éviter les risques de contrôles fiscaux

### PROGRAMME

Pendant  
Contrôle fiscal des comptabilités informatisées

#### Maîtriser les aspects réglementaires

**Des autorités fiscales à la recherche d'efficacité**

**Des logiciels de gestion déficients en droit et en comptabilité : l'exemple français**

**La standardisation comme source d'efficacité**

**La déclinaison détaillée du Contrôle Fiscal Informatisé " à la française "**

**Le CFI en pratique**

- Le FEC et l'examen de comptabilité
- Les demandes de traitement informatiques
- Une démarche méthodologique
- Exemples d'anomalies recherchées et exploitées par la DGFiP
- La piste d'audit fiable
- L'obligation d'utiliser un logiciel et/ou un système de caisse " fiable "

Étude de cas : à travers l'examen d'exemples réels, les participants analysent, au regard des documents fournis, les situations où la législation a été correctement appliquée ou non

#### Mettre en place les opérations de mise en conformité

**Conduire un audit de la comptabilité informatisée pour anticiper les contrôles**

- Les acteurs de la démarche



Membre de la Fédération  
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@efe.fr  
Siret 412 806 960 00040



- Évaluer et limiter les coûts induits : risques fiscaux et coûts de mise en conformité
- Définir la politique de contrôle interne
- Les difficultés liées à la gestion de la conservation, à la restauration et à la restitution des données et documentations

#### **Faire face aux problèmes particuliers liés à l'évolution des systèmes d'information**

- La vérification des contrats de licence informatique et la négociation possible des clauses protectrices
- Combiner vérification et externalisation des fonctions informatiques
- Mettre en place une procédure en cas de modification de l'environnement informatique

Plan d'action personnel : mise en place d'un plan d'action en commun permettant aux participants de vérifier la conformité de leur comptabilité à leur retour dans l'entreprise

## INTERVENANTS

Caroline MORONI SEROR

Avocat Associé

CSM

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

